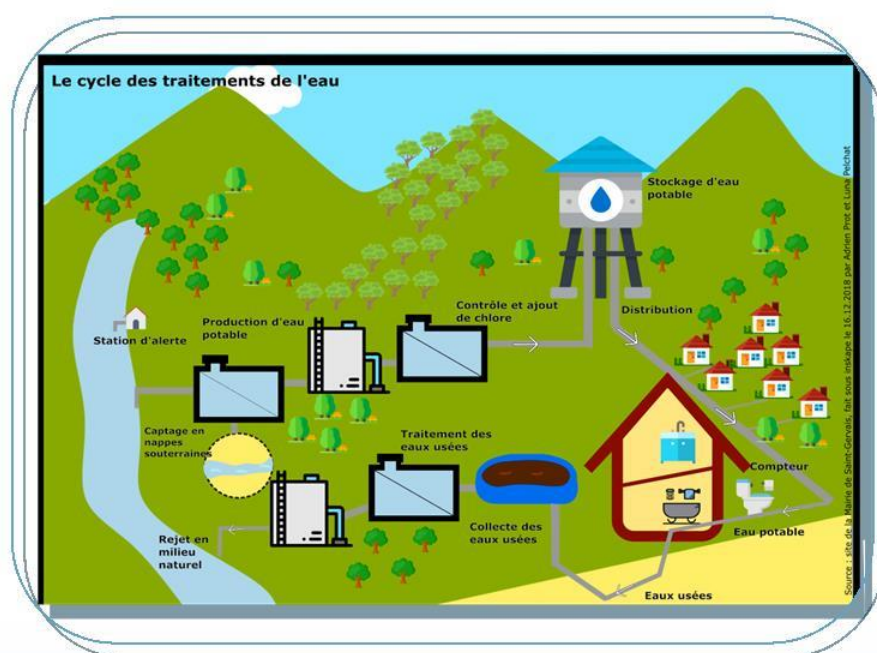


Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Adduction de l'Eau Potable



Commune de BOSC-LE-HARD

ANNEE 2022

Rapport Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007 _ Site: www.services.eaufrance.fr

Table des matières

Les indicateurs applicables au service	3
1. Caractérisation technique du service	Erreur ! Signet non défini.
1.1) Organisation administrative du service	3
1.2) Mode de gestion du service	3
1.3) Estimation de la population desservie (D101.1)	3
1.4) Nombre d'abonnés	3
2. Présentation des ouvrages d'eau potable	5
2.1) Descriptif de l'usine de production d'eau potable	5
2.2) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance P101.1)	5
2.3) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (indicateur de performance P102.1)	5
2.4) L'évolution de la qualité de l'eau	5
2.5) La production	6
2.5.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	6
2.5.2) Les caractéristiques de la production	6
2.6) Volumes vendus au cours de l'exercice	7
2.6.1) Autres volumes	7
2.6.2) Volumes consommés autorisés	7
2.7) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	7
2.8) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (indicateur de performance P103.2)	7
2.9) Rendement du réseau de distribution (indicateur de performance P104.3)	8
2.10) Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur de performance P105.3)	9
2.11) Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur de performance P106.3)	9
2.12) Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur de performance P107.2)	9
2.13) Indice d'avancement de la protection de la ressources en eau (indicateur de performance P108.3)	9
3. Tarification de l'eau et recettes du service	10
3.1) Modalités de tarification	10
3.2) Le prix du service	10
3.3) Les recettes	12
4. Indicateurs de performance	12
4.1) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente P257.0	13
4.2) Taux de réclamations P258.1	Erreur ! Signet non défini.
4.3) Abandons de créances ou actions de solidarité P207.0	13
4.4) Montants financiers engagés	14
4.5) La dette	14
4.6) Amortissements	14
4.7) Les projets à l'étude	14
4.8) Les programmes pluriannuels	14
ANNEXE	
Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	16



1. Caractérisation technique du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service est géré au niveau communal.

La production d'eau potable de la commune de Bosc le Hard est assurée intégralement par un forage qui permet d'alimenter l'ensemble du territoire communal.

Les missions du service d'eau potable sont :

- ✓ La protection du point de prélèvement,
- ✓ La production d'eau potable,
- ✓ Le suivi de la qualité de l'eau potable produite,
- ✓ Le stockage,
- ✓ L'adduction.
- ✓ La clientèle

1.2) Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public par affermage

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2011
- Date effective de fin de contrat: 31/12/2022 amené au 31/03/2023 par avenant au contrat
- Durée du contrat : 12 années
- Nombre d'avenant : 2
- Nature de l'avenant N°1: _ Délibération datée du 28/10/2017
- Adoption du nouveau règlement de service en accord avec les lois dites BROTTE, WARSMANN et HAMON et modification des modalités de règlement des factures d'eau par le consommateur
- Nature de l'avenant N°2: _ Délibération datée du 13/06/2022
- Prolongement de la durée du contrat de 3 mois, soit jusqu'au 31/03/2023

Nature exacte de la délégation :

La gestion et la continuité du service public de la distribution d'Eau Potable à l'intérieur du périmètre de la délégation, soit :

L'exploitation

- Surveillance et entretien des installations de distribution, de stockage et de traitement
- La réalisation des travaux à la charge du délégataire
- La relation clientèle, gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances)

La continuité du service

- Mise en place d'un service d'astreinte 24h/24h

1.3) Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **1 551 habitants** au 31/12/2022 (1 515 au 31/12/2021).

1.4) Nombre d'abonnés

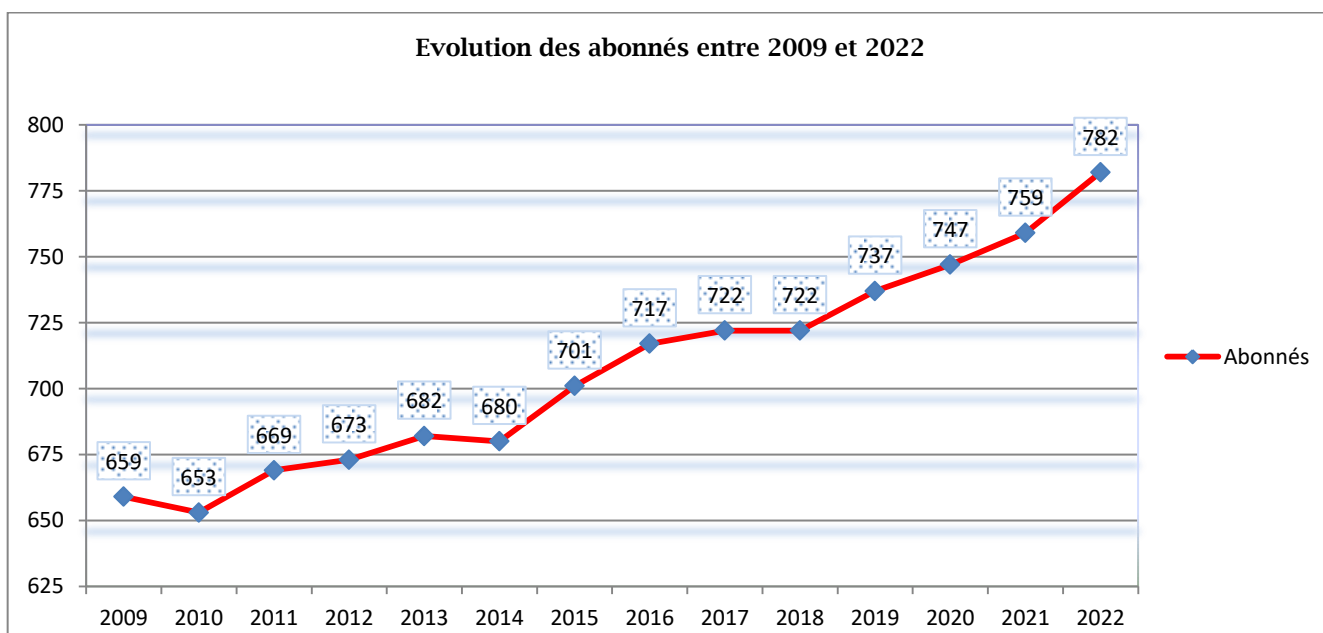
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **782 abonnés** au 31/12/2022 (759 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés de la commune est la suivante :

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Variation entre 2021 et 2022
Nombre total d'abonnés	759	782	3%
Dont nombre d'abonnés domestiques	754	777	3%
Dont nombre d'abonnés Non domestiques	05	05	0%

- ✓ La densité linéaire d'abonnés (*nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement*) est de **36.49 abonnés/km** au 31/12/2021 (28.8 abonnés/km au 31/12/2021).
- ✓ Le nombre d'habitants par abonné (*population desservie rapportée au nombre d'abonnés*) est de **1.99 habitants/abonné** au 31/12/2022 (1.99 habitants/abonné au 31/12/2021).
- ✓ La consommation individuelle unitaire (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **71 m³/abonné** au 31/12/2022 (72 m³/abonné au 31/12/2021).



Entre 2009 et 2022, la commune de Bosc le Hard a connu une augmentation de 123 abonnés, soit une hausse de 18.67% du nombre de ses abonnés.



2. Présentation des ouvrages d'eau potable

2.1) Descriptif de l'usine de production d'eau potable

Dénomination du point de captage	Coordonnées (Lambert 93)	Capacité de production	Date de l'autorisation déclaration d'exploitation	Type d'exploitation
Captage de Bosc-le-Hard	X = 516.85 Y = 214.95 Z = +157	365 000 m ³ /an	25/01/2011	Affermage

Prélèvement sur les ressources en eau

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m3	Variation en %
Captage de Bosc-le-Hard	Eaux souterraines non influencées	20m3/h	76 386	76 392	0%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

2.2) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisé au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance P101.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

100 % des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie étaient conformes lors de l'exercice 2022.

2.3) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (indicateur de performance P102.1)

90% des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques étaient conformes lors de l'exercice 2022 (100% en 2020).

Au cours de l'année 2018, 8 prélèvements sur les 16 effectués se sont révélés non conformes sur au moins un paramètre recherché, ici des pesticides l'ESA METAZACHLORE ou le CGA 369873. De même, en 2020, 1 prélèvement sur un paramètre physico-chimique sur 11 était non conforme.

Les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risques pour la santé.

Toutefois, des actions doivent être menées pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides, par la commune et dans le cadre de l'étude BAC.

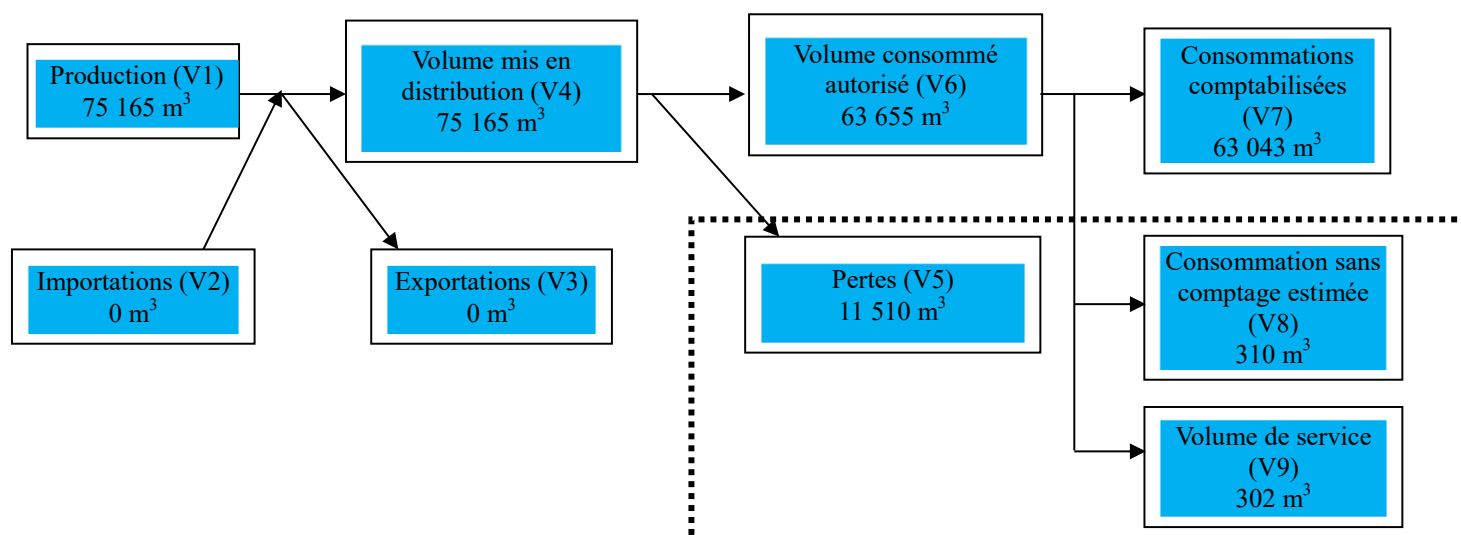
2.4) L'évolution de la qualité de l'eau

Avant 1980, le PVC était principalement constitué de Chlorure de Vinyle Monomère. Cette substance est depuis classée comme cancérigène. Un seuil limite a été déterminé (0.5µg/L). Toutefois des dépassements de cette norme peuvent être observés dans des secteurs à faible débit d'eau. Aussi, la plupart des Agences Régionales de Santé (ARS) appliquent une stratégie d'échantillonnage sur les canalisations considérées comme à risque.

Sur la commune de Bosc le Hard, Véolia a ainsi engagé des recherches sur les CVM. Depuis quelques années et comme les années précédentes, toutes les analyses réalisées au cours de l'année 2021 soit par l'ARS, soit par Véolia se sont révélées conformes.

2.5) La production

2.5.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



2.5.2) Les caractéristiques de la production

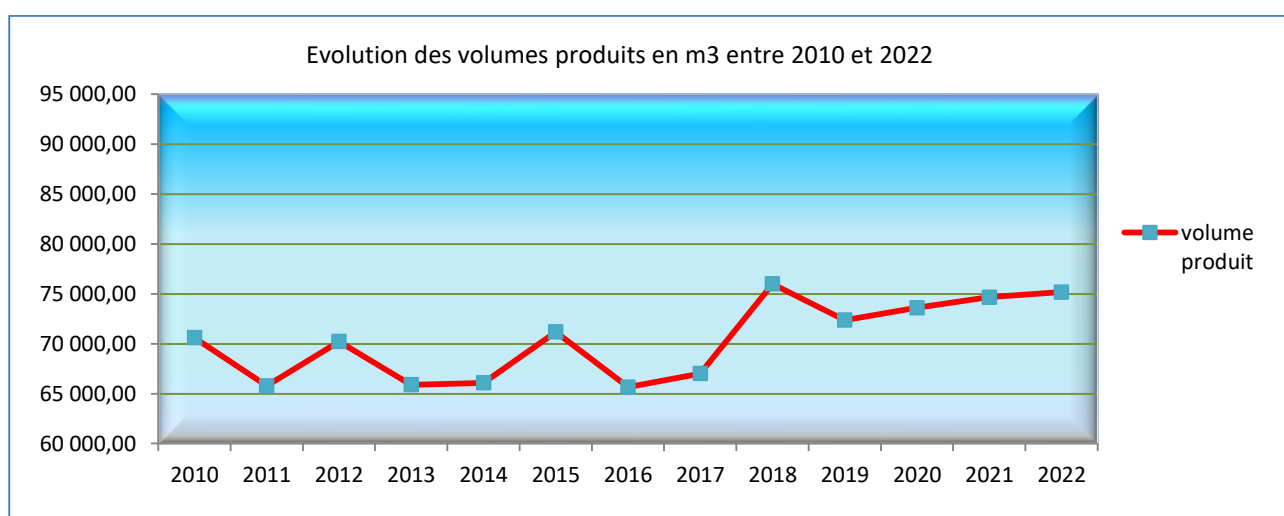
Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BOSC-LE-HARD	Chlorique

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usine de traitement générant des pertes par exemple).
Sur la collectivité, les volumes prélevés correspondent aux volumes produits.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
CAPTAGE de BOSC-LE-HARD	74 659	75 165	0.7%	60%

Evolution des volumes produits :

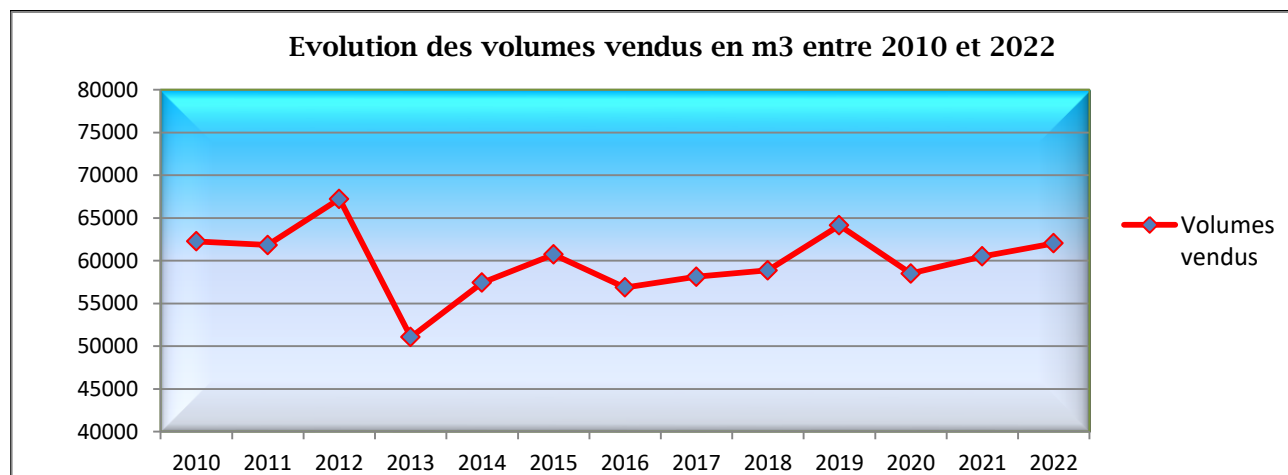


Entre 2010 et 2017, le volume produit au captage de Bosc-le-Hard a connu une certaine stabilité. Puis une augmentation en 2018 et à nouveau une augmentation légère constante depuis 2019.

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	60 503	61 687	2%
Abonnés non domestiques	9	349	3 777.8%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	60 512	62 036	2.5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



En 2022, la consommation globale sur la collectivité, est de 71 m³/abonnement/an. Il faut savoir que le ratio national de référence est de 120 m³/an, soit une différence conséquente de 49 points sur la commune. (762m³/abonnement en 2021).

2.6.1) Autres volumes

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	310	310	0%
Volume de service (V9)	150	302	101.3%

2.6.2) Volumes consommés autorisé

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	61 381	63 043	2.9%

2.6) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Longueur des réseaux appartenant à la commune de Bosc le Hard :

Linéaire du réseau d'adduction	21 430 mètres
--------------------------------	---------------

2.7) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (indicateur de performance PI03.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par Arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

→ Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

→ Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La commune de Bosc le Hard dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur P202.2 a été calculé

Descriptif	Points Acquis
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur de volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10 points
existence d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement des réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du Code de l'Environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5 points
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définies en application du V du même Code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	13 points
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié au moins du linéaire total des réseaux est renseignée.	13 points
Le plan précis des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10 points
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	10 points
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10 points
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10 points
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10 points
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	10 points
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans)	0 points
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 points
TOTAL	103 Points

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2022 est de **103 points**.

Jusqu'en 2014, le taux était faible (environ 50 points) ce qui était essentiellement dû au fait que VEOLIA n'avait pas pu répertorier les travaux faits sur le réseau de la commune depuis la construction de la première canalisation d'eau potable. En 2014, nous avons donc fait des recherches sur les travaux réalisés depuis 1952, date du commencement de la construction du premier forage de la ville.

Ces recherches nous ont permis de dater et d'établir les longueurs, les diamètres et les matériaux de chaque canalisation, et ainsi de doubler les points requis pour cet indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service.

2.8) Rendement du réseau de distribution (indicateur de performance P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

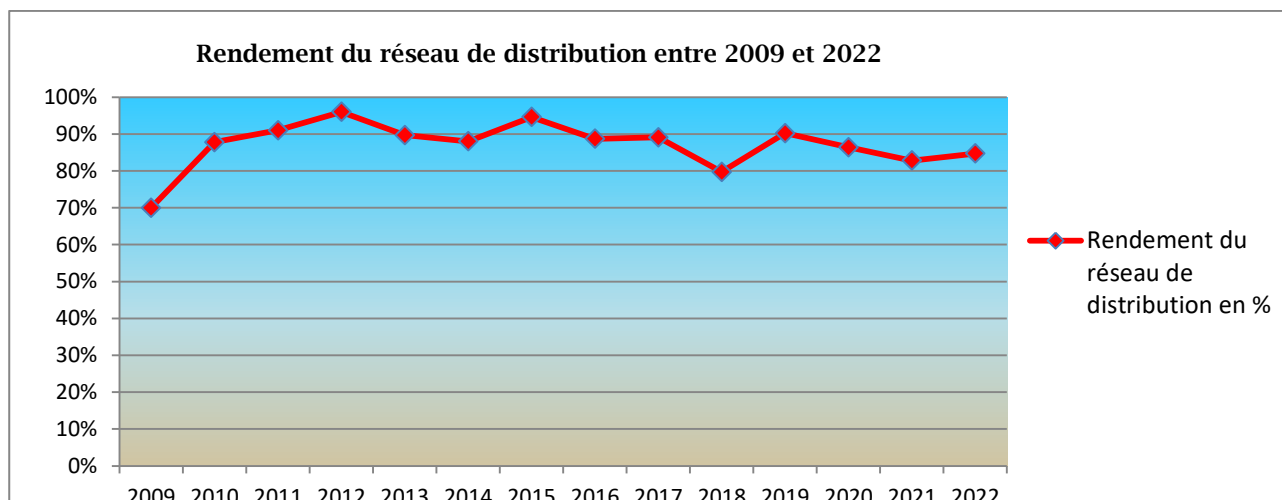
	Exercice 2021	Exercice 2022	Variations
Rendement du réseau en %	82.8%	84.7%	2.3%

Le rendement du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard, pour l'exercice 2021, est de **84.7%**

(82.8% en 2021), soit une légère augmentation de 2.9 points d'indice, dû à un nombre de fuites diminuant sur le réseau de distribution d'eau potable

L'état actuel du réseau est stagnant au niveau de la qualité

Ce tableau illustre l'évolution du rendement du réseau de distribution sur la commune de Bosc-le Hard



Ce tableau est très significatif de l'investissement et des efforts réalisés par la collectivité depuis 2009, lorsque le rendement de réseau était de 70%. Dès lors que les canalisations ont été changées et le réseau bien entretenu, le rendement de réseau se situait autour des 90% de rendement, preuve de l'effort qualitatif de la collectivité. Toutefois, depuis 2019, le rendement commence à baisser, la collectivité va devoir remplacer certaines canalisations d'eau potable fuyardes après conseil auprès de notre délégataire qui seul peut guider la collectivité dans cette démarche en définissant les canalisations posant le plus de problèmes.

2.9) Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur de performance PI05.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Lors de l'exercice 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard était de 1.55 m³ / j/ kilomètres (1.66 m³ /j/ kilomètres en 2021).

Cet indice est l'un des plus importants dans l'étude qualitative de la gestion de l'eau.

2.10) Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur de performance PI06.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Lors de l'exercice 2022, l'indice linéaire de pertes en réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard est de 1.47 m³/jour/kilomètres linéaires (1.61 m³ /jour/ kilomètres linéaires en 2021).

2.11) Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur de performance PI07.2)

Lors de l'exercice 2022, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable était de 0%.

Toutefois, la commune a engagé et réalisé le renouvellement de 330 ml de canalisations d'eau potable Rue sire de Bosc Rohard en 2019

2.12) Indice d'avancement de la protection de la ressources en eau (indicateur de performance PI08.3)

La commune de Bosc le Hard dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur PI08.3 a été calculé:

- Etudes environnementale et hydrogéologiques en cours (20%),
- Avis de l'hydrogéologue rendu (40%),
- Dossier déposé en préfecture (50%),
- Arrêté préfectoral (60%),
- Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) (80%),
- Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté (100%).

L'indice pour la collectivité est donc de 60% pour l'exercice 2022



3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1) Modalités de tarification

3.1.1) Part revenant à l'exploitant

Les tarifs d'accès au service sont appliqués par le délégataire et actualisés chaque année à la date anniversaire du contrat, ils sont inscrits dans le règlement de service.

Les tarifs à la clientèle ont été intégralement modifiés et validés par la collectivité suite à la mise en place des lois HAMON et BROTTE.

	01/01/2022
Frais d'accès au service sans déplacement en HT	24.53€
Frais d'accès au service avec déplacement en HT	63.08€
Frais de déplacement avec plages horaires (1/2h)	18.11€
Frais d'interventions diverses en HT	61.91€
Frais de fermeture ou de réouverture en HT :	63.08€
Expertise compteur sur banc agréé (SIM) en HT	788.48€
Frais de vérification de compteur (jaugage) en HT	127.33€

La part de la facture d'eau qui revient au délégataire comporte obligatoirement

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Ces deux termes correspondent au coût d'exploitation du service (coût de l'électricité, du traitement de l'eau, des analyses, du service commercial...).

Elles sont fixées contractuellement entre le délégataire chargé d'exploiter le service et la collectivité, le tarif de base est actualisé par application d'une formule de révision prévue au contrat de délégation de service.

3.1.2) Part revenant à la commune de Bosc le Hard

La part de la facture d'eau qui revient à la collectivité comporte

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Ces deux termes correspondent au coût d'exploitation du service (coût de fonctionnement du service d'eau et d'assainissement de la commune, et coût de l'investissement soit l'extension, la réhabilitation ou le déplacement des réseaux existants, les travaux et la sécurisation des ouvrages du service,...)

Ces parts sont fixées par délibération annuelle pour ce qui concerne le service.

3.1.3) Part revenant aux organismes extérieurs

Les redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les agences de l'eau correspondant aux 6 bassins hydrographiques français qui ont été créées par la loi du 16 décembre 1964. La commune de Bosc le Hard est intégrée dans le bassin « Seine-Normandie ».

L'Agence de l'Eau a pour objectifs de concilier les activités économiques et la protection de l'environnement, de préserver le patrimoine naturel et de rationaliser la gestion de l'eau tant en quantité qu'en qualité au niveau du bassin.

Les redevances basées sur les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et sur les pollutions produites par les usagers de l'eau, permettent à l'Agence de disposer des moyens financiers pour atteindre ses objectifs.

La TVA pour l'Etat

Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 5.5% s'applique à tous les éléments de consommation et d'abonnement de la facture d'eau, ainsi qu'aux redevances de l'Agence de l'eau. Le Taux de TVA applicable aux frais d'accès au service est de 10%.

3.1) Le prix du service

Le tableau ci-après présente une facture d'eau non assainie calculée au 1^{er} janvier 2023 (consommation de l'année 2022) comparée à l'année précédente (consommation de l'année 2021).

Cette facture a pour objet de détailler la part reçue par chaque organisme et est calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE soit 120 m³ pour une année.

Seule la partie eau potable est traitée dans cette section.

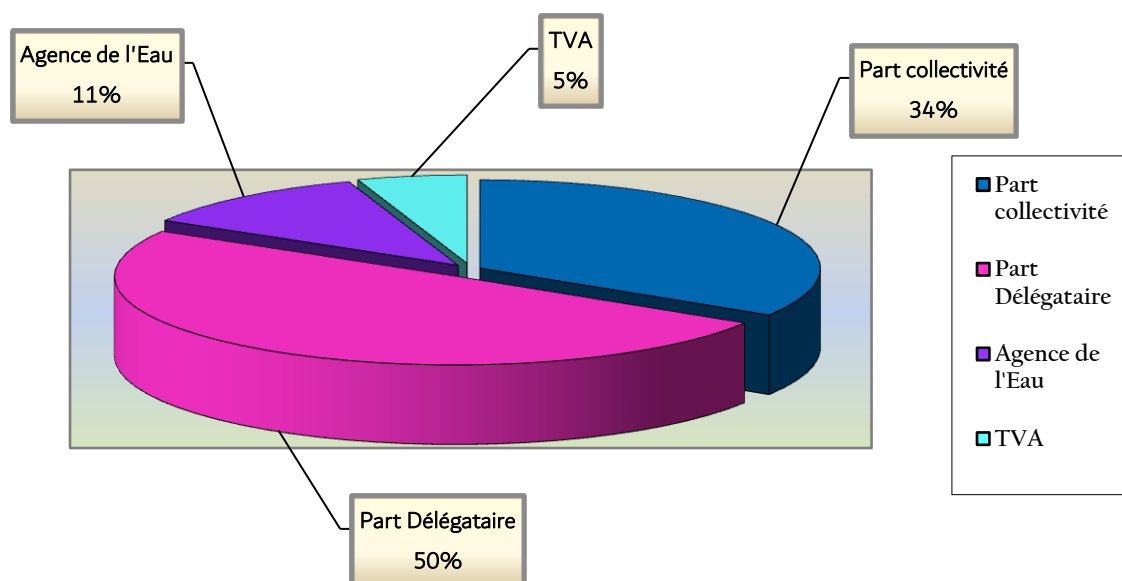
Détail	Base de calcul	Tarif	Montant		Variations
		2022	2021	2022	
Abonnement (€ HT/an)	1 unité	43.50€ l'unité	40.88€	43.50€	6.41%
Consommation (€ HT/m ³)	120	0.931€ par m ³	105.00€	111.72€	6.40%
TOTAL Veolia Eau			145.88€	155.22€	6.4%
Abonnement (€ HT/an)	1 unité	10.00€ l'unité	10.00€	10.00€	0
Consommation (€ HT/m ³)	120	0.800€ par m ³	96.00€	96.00€	0%
TOTAL Commune de Bosc le Hard			106.00€	106.00€	
Redevance Agence de l'Eau (Préservation des ressources)	120	0,075€ par m ³	9.00€	9.00€	0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0.22€ par m ³	26.40€	26.40€	0
TOTAL HT			282.57€	296.62€	3.25%
TVA		5,5 %	15.80€	16.31€	3.23%
TOTAL TTC			303.08€	312.93€	3.25%

	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	Variations
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.53 €	2.61 €	3.16%

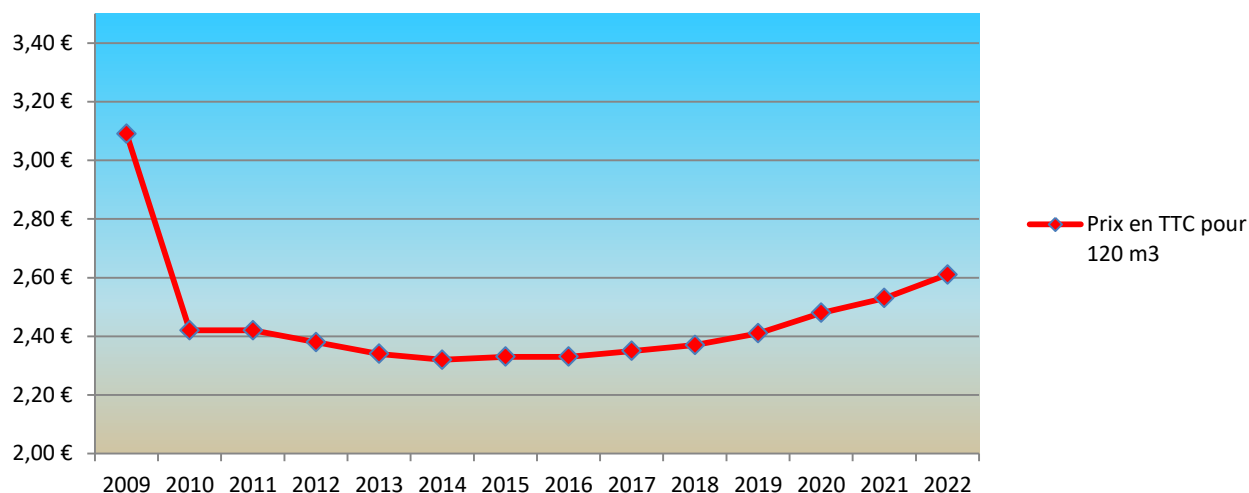
Pour la part assainissement, le coût est de 3.19€ par m3, soit un total de 5.80€ par m3 pour une facture de 120 m3 d'eau assainie sur le réseau collectif.

Il y a une variation de prix entre 2021 et 2022 due à l'actualisation des tarifs pour la part délégataire.

Répartition de la facture type par postes :



Evolution du prix de l'eau selon la facture type entre 2009 et 2022



Les volumes consommés sont relevés à fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle au 01 avril et 01 octobre de chaque année.

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 62 036 m³/an (60 512 m³/an en 2021).

3.2) Les recettes

Recettes de la collectivité :

Les recettes détaillées du budget Eau & Assainissement ; la collectivité gère ces deux compétences sur le même budget, nous ne notons ici que les recettes de la compétence EAU :

Les recettes	2021	2022
- Les recettes liées à la facturation d'eau	50 405.82€	58 720.06€
- Les revenus des antennes	4 923.66€	3 580.26€
TOTAL	55 606.77 €	62 300.32 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service	81 486	89 930	10.36%
Collectivité et autres organismes	73 628	75 096	1.99%
Travaux attribués à titre exclusif	1 280	4 891	282%
Produits accessoires	5 651	9 768	72.86%
Total des recettes	166 699	197 885	18.71%

La variation des recettes de l'assainissement entre 2021 et 2022 est due à l'absence de régularité des reversements, aussi convient-il de faire des moyennes sur plusieurs années si on veut se rapprocher au mieux de la réalité ; on peut toutefois constater une augmentation des recettes de 12.04% sur l'activité eau potable de la commune de Bosc le Hard.



4 Indicateurs de performance

3.3) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'eau potable et l'assainissement. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2021	Variation
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau potable	3.27%	1.80%	
Montant des impayés au 31/12 en € en TTC (sur factures N-1)	4 990€	2 966€	-40.57%

En ce qui concerne les impayés, la collectivité travaille à une transparence avec le délégataire pour les limiter, bien que le contrat signé entre les deux entités lui soit favorable en n'abandonnant qu'un pour cent du chiffre d'affaire réalisé. Effectivement, au-delà de 1% du CA, le délégataire supporte seul le dépassement des impayés. Il convient toutefois de préciser que le calcul du chiffre d'affaire annuel soit difficile à déterminer.

En 2017, un avenant a été signé avec la collectivité pour intégrer les Lois Brottes et Warhsman et alléger les pénalités de retard de paiement et éviter les frais inutiles qui alourdissent les factures des ménages.

De même, en 2017, une délibération régula les pénalités de retard de paiement différemment qu'indiqué sur le contrat en abandonnant les 12€ de pénalités après l'envoi du premier courrier de constat de retard de paiement

4.2) Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 1.28 pour 1000 abonnés.

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0 pour 1000 abonnés.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

4.3) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, aucune demande d'abandon de créances n'a été reçue par le délégataire.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité et 08 échéanciers de paiement ont été ouverts au cours de l'année (15 en 2021).

4.4) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

Objet	Coût final pour la collectivité
AMO _Travaux au forage :	3 312.00€ HT

Travaux de sécurisation du réservoir	12 599.17€ HT
--------------------------------------	---------------

4.5) La dette

L'encours représente l'ensemble des dettes que la commune de Bosc le Hard doit à ses créanciers, soit : 483 615.96€ au 31/12/2021 pour les compétences eau et assainissement. Les emprunts réalisés étant tous dédiés à la reconstruction de la station d'épuration, donc pour la compétence assainissement collectif.

L'annuité de remboursement dévolue à l'exercice est de 44 215.20€ dont :

- 38 195.20€ de remboursement du capital,
- 6 020.50€ de remboursement d'intérêts.

Le ratio d'endettement pour le service de l'eau potable et de l'assainissement est de 23.51%

4.6) Amortissement

L'amortissement comptable d'un investissement est l'étalement de son coût sur sa durée d'investissement.

Le montant des amortissements lors de l'Exercice est de 112 917.71€ pour les compétences eau et assainissement.

4.7) Projets à l'étude

Afin d'améliorer la qualité du service d'assainissement à l'usager et les performances environnementales de celui-ci, la commune de Bosc le Hard envisage certains projets dans les années à venir.

Libellé du projet	Montant prévisionnel
Etude de bassin d'alimentation de captage (en cours)	62 300.00 €
Travaux au forage	3684.00€
Extension du réseau d'eau pour caserne SDIS	24 723.00€
Extension du réseau d'eau pour cabinet de santé Rue Goldenstadt	15 000.00€

Actuellement l'ARS demande une meilleure sécurisation des captages qui se transformera sous peu en obligation, suite à la Directive européenne 2015/1787 puis au projet de directive européenne qui introduit l'obligation notamment des Plans de gestion de sécurité sanitaire (PGSSE).

Une inquiétude augmente quant aux prélèvements d'eau potable qui rencontrent des non conformités, aussi des travaux vont-ils devenir nécessaires et incontournables dans les années à venir.

4.8) Les programmes pluriannuels

Aucun programme d'ordre pluriannuel et ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal n'existe sur la commune de Bosc-Le-Hard.

ANNEXE I